

ATTESTATION – Témoignage en justice

Je soussigné

M. Yannick MASSÉ

Né le 1^{er} janvier 1980 à Toulouse

demeurant au 40 rue Antoine de Gargas
à Toulouse, 31500.

Aux alentours de l'année 1992, j'étais âgé de 12 ans. Je me souviens que j'accompagnais mon père lors de visites de courtoisie qu'il rendait explicitement à Jo Hernandez. A l'époque Mme Hernandez n'était pas décisionnaire. Les Hernandez représentaient pour mon père des amis qui avaient le même intérêt pour la fabrication de lentilles, il n'entretenait pas avec eux de relations d'affaire véritablement.

C'était un samedi, je suis venu dans leur villa de Labarthe-sur-Lèze et le souvenir que j'ai se déroule dans la partie des locaux utilisée par l'entreprise Médilens qui était une extension de la maison qui n'était pas recouverte de crépi et que mon père avait construite. Un prolongement du bâtiment principal qui communiquait avec lui par une porte de garage.

Je me suis trouvé dans une pièce étendue en longueur, les deux tiers de l'espace de ce garage étaient affectés à la production de lentilles où étaient installées les machines fournies par mon père.

Ce qui m'avait marqué sur le moment, ce sont les grosses machines qui servaient à la production en série que j'avais vu chez mon père. Le polissage à partir de la matière première peut se faire en série ou à l'unité. Il s'agit d'un tampon qui tourne pour polir la lentille avec des pâtes abrasives. Les machines fabriquées par mon père étaient rangées sous des draps lorsqu'elles étaient à notre domicile et j'ai été surpris de découvrir la multitude de broches alignées pour multiplier le nombre de lentilles fabriquées en même temps.

Ce qui m'a frappé c'est de découvrir que, sans les machines de mon père, la production en série ne pouvait pas se faire, et que les seules machines que je ne connaissais pas servaient à l'emballage ou des opérations subalternes, et l'encombrement de ces autres machines était faible.

La pièce n'était pas beaucoup plus grande que celle où mon père rangeait les machines qu'il leurs avaient confiées.

Dans le tiers de la pièce restant du garage, j'ai été attiré par l'activité de M. Terrier et de son petit fils. Il œuvrait sur une table au bout de la pièce. Ce qui m'attirait, j'étais déjà curieux de bricolage, c'était la fumée du fer à souder et cela suscitait ma curiosité, et c'était une partie qui me restait à découvrir à l'époque. Tout ce qui était du domaine technique suscitait mon intérêt, j'étais un lecteur assidu de science et vie ou science et vie junior.

Je vois donc M. Terrier s'appuyer sur un document pour apporter des explications à son petit fils sur l'ouvrage qu'il était en train de réaliser qui porte sur le soudage de composants électroniques sur un circuit imprimé.

Et cela attirait ma curiosité. Est-ce moi qui ai posé cette interrogation : dans un échange verbal, s'est posé la question de savoir à quoi servait ce montage électronique, et je suis presque sûr que c'est le petit-fils qui s'est adressé à moi et m'a dit qu'il s'agissait en fait d'un décodeur pirate destiné à visionner les émissions cryptées de la chaîne Canal plus. Le petit fils me semblait fier de réaliser ce genre d'application plutôt qu'un simple appareil de type « attente musicale » pour téléphone.

Selon ce souvenir très précis qui est resté ancré dans ma mémoire, M. Terrier avait une connaissance des montages électroniques et pratiquait la soudure à l'étain.

Je reconnais avoir connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales et qu'elle est établie en vue de production en justice.

Toulouse, le 22/05/2009